

COMMUNE DE SARRALTROFF
(Moselle)

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

- Affiché le JEUDI 30 AVRIL 2026 -

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire,
s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF
le LUNDI 27 AVRIL 2026 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 15 Vary Paul, Dannenberger Clément, Geoffroy Albert, Kern Olivier,
Noblé Sébastien, Bailly Vincent, Parrenin Christophe,
Roth Marie-Thérèse, Kuchly Lauriane, Schmitt Sarah,
Dresch Nadine, Piquard Anne-Claire, Oberlé Marie,
Meyer Amélie,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : ///
MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ///
DATE DE LA CONVOCATION : 16/04/2026
SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Claire PIQUARD.
PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité.
Vu que plus de la moitié des membres actifs sont présents, le Conseil a qualité de délibérer de façon valide.

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

- Le repas des aînés 2026 s'est déroulé hier dimanche 26 avril à la salle des fêtes. 83 personnes ont participé à ce repas. Le maire remercie chaleureusement l'Harmonie Municipale et son responsable, Mr Edmond MULLER pour l'animation musicale de la journée.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2026-03 / 026
Subventions aux associations – année 2026

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2026. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS - ORGANISMES	article	Propositions du Maire 2026	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026
Amicale des Sapeurs-Pompiers (groupe des pompiers de Dolving-Sarraltroff)	6574	300,00 €	300,00 €
Amicale du Personnel Intercommunal AATMOS 4 agents (2 temps plein 50€ + 2 mi-temps 25€)	6574	150,00 €	150,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €
Autres (Délib. CM)	6574	975,00 €	975,00 €
	TOTAL	1 500,00 €	1 500,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =
ACCEPTÉ et VALIDE les demandes de subventions détaillées dans le tableau ci-dessus,
VALIDE leur inscription au Budget Primitif Communal 2026,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2026-03 / 027

Compte Financier Unique COMMUNE - année 2025

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que depuis la mise en place de la comptabilité M57 le 1^{er} janvier 2024, le compte de gestion (CG) et le compte administratif (CA) sont remplacés par le Compte Financier Unique qui regroupe en un document synthétique, les sommes figurant dans les 2 documents distincts (CG et CA) jusqu'en 2023.

Il expose ensuite aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Financier Unique 2025 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU BP 2025	REALISE CFU 2025	RESULTAT 2025
Investissement	Dépenses	780 455,87 €	283 598,92 €	DEFICIT
	Recettes	780 455,87 €	108 473,98 €	- 175 124,94 €
Fonctionnement	Dépenses	1 091 885,85 €	573 677,80 €	EXCEDENT
	Recettes	1 091 885,85 €	717 008,05 €	143 330,25 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 31 794,69 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2024	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2025	3 Résultat de l'exercice 2025	4 Transfert ou intégration de résultats	5 Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	236 435,02 €	- €	- 175 124,94 €	- €	61 310,08 €
Fonctionnement	412 497,85 €	- €	143 330,25 €	- €	555 828,10 €
TOTAL	648 932,87 €	- €	- 31 794,69 €	- €	617 138,18 €

N° 2026-03 / 028

Compte Financier Unique BOIS ET FORETS - année 2025

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que depuis la mise en place de la comptabilité M57 le 1^{er} janvier 2024, le compte de gestion (CG) et le compte administratif (CA) sont remplacés par le Compte Financier Unique qui regroupe en un document synthétique, les sommes figurant dans les 2 documents distincts (CG et CA) jusqu'en 2023.

Il expose ensuite aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Annexe Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Financier Unique 2025 pour le Budget Annexe Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU BP 2025	REALISE CFU 2025	RESULTAT 2025
Investissement	Dépenses	53 080,01 €	12 037,75 €	DEFICIT
	Recettes	53 080,01 €	4 915,35 €	- 7 122,40 €
Fonctionnement	Dépenses	105 664,66 €	52 791,86 €	EXCEDENT
	Recettes	105 664,66 €	57 270,77 €	4 478,91 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 2 643,49 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2024	2 Part affectée à l'Investissement durant l'exercice 2025	3 Résultat de l'exercice 2025	4 Transfert ou intégration de résultats	5 Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 4 915,35 €	- €	- 7 122,40 €	- €	- 12 037,75 €
Fonctionnement	62 380,01 €	4 915,35 €	4 478,91 €	- €	61 943,57 €
TOTAL	57 464,66 €	4 915,35 €	- 2 643,49 €	- €	49 905,82 €

N° 2026-03 / 029**Compte Financier Unique LOTISSEMENT LES PRUNELLES - année 2025**

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que depuis la mise en place de la comptabilité M57 le 1^{er} janvier 2024, le compte de gestion (CG) et le compte administratif (CA) sont remplacés par le Compte Financier Unique qui regroupe en un document synthétique, les sommes figurant dans les 2 documents distincts (CG et CA) jusqu'en 2023.

Il expose ensuite aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Annexe Lotissement Les Prunelles pour les opérations effectuées durant l'année 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Financier Unique 2025 pour le Budget Annexe Lotissement Les Prunelles faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU BP 2025	REALISE CFU 2025	RESULTAT 2025
Investissement	Dépenses	144 695,98 €	61 106,22 €	DEFICIT
	Recettes	144 695,98 €	56 974,50 €	- 4 131,72 €
Fonctionnement	Dépenses	239 715,98 €	68 764,50 €	DEFICIT
	Recettes	239 715,98 €	61 106,22 €	- 7 658,28 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 11 790,00 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2024	2 Part affectée à l'Investissement durant l'exercice 2025	3 Résultat de l'exercice 2025	4 Transfert ou intégration de résultats	5 Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 56 974,50 €	- €	- 4 131,72 €	- €	- 61 106,22 €
Fonctionnement	118 420,80 €	- €	- 7 658,28 €	- €	110 762,52 €
TOTAL	61 446,30 €	- €	- 11 790,00 €	- €	49 656,30 €

N° 2026-03 / 030**Affectation du résultat 2025 - COMMUNE**

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :	236 435,02 €
Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	412 497,85 €
Les Soldes d'Exécution	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	- 175 124,94 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	143 300,25 €
Les Restes à Réaliser	
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :	284 500,00 €
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :	- €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	- €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)	223 189,92 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	332 638,18 €

N° 2026-03 / 031**Affectation du résultat 2025 - BOIS ET FORET**

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :	- 4 915,35 €
Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	62 380,01 €
Les Soldes d'Exécution	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	- 7 122,40 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	4 478,91 €
Les Restes à Réaliser	
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :	- €
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :	- €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	12 037,75 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)	12 037,75 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	49 905,82 €

N° 2026-03 / 032**Affectation du résultat 2025 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES**

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :	-	56 974,50 €
Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :		118 420,80 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	-	4 131,72 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	-	7 658,28 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :	-	€
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :	-	€

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :		61 106,22 €
--	--	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)	- €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	110 762,52 €

N° 2026-03 / 033**Vote des Taxes Communales 2026 avant adoption au budget primitif 2026**

Le Maire informe le conseil municipal de la mise à jour des modalités de la loi de finances en place à compter de l'année 2024. Le Maire présente les chiffres et recettes prévues pour les taxes communales pour l'année en cours (formulaire DGFIP N°1259 - joint en PJ à la présente délibération). Comme cela est le cas depuis plusieurs années, le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter et de maintenir les pourcentages votés pour les taxes communales de l'année en cours 2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les taux 2026 pour les taxes suivantes :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 22,49 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 29,36 %

Taxe d'Habitation pour les « Résidences Secondaires » = 13,53 %

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2026-03 / 034**M57 – Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de SARRALTROFF est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement de ses budgets primitifs. Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012). Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder, lorsque cela s'avère nécessaire, à

des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'AUTORISER le Maire à procéder, sur l'ensemble des budgets primitifs 2026 votés ce jour (Commune – Bois Forêts – Lotissement Prunelles) à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2026-03 / 035
Budget Primitif 2026 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2026, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	1 032 503,18 €	1 032 503,18 €
	Recettes	1 032 503,18 €	1 032 503,18 €
Investissement	Dépenses	635 141,18 €	635 141,18 €
	Recettes	635 141,18 €	635 141,18 €

N° 2026-03 / 036
Budget Primitif 2026 - BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2026, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	101 405,82 €	101 405,82 €
	Recettes	101 405,82 €	101 405,82 €
Investissement	Dépenses	35 037,75 €	35 037,75 €
	Recettes	35 037,75 €	35 037,75 €

N° 2026-03 / 037

Budget Primitif 2026 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2026, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	261 029,45 €	261 029,45 €
	Recettes	261 029,45 €	261 029,45 €
Investissement	Dépenses	140 363,15 €	140 363,15 €
	Recettes	140 363,15 €	140 363,15 €

N° 2026-03 / 038

Travaux sur la RD43 – Rue de Fénétrange – Réfection du pont du ruisseau du LachGraben

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les prochains travaux programmés par le Conseil Départemental de la Moselle pour la réfection du pont enjambant le ruisseau du LachGraben situé au niveau du N°24 rue de Fénétrange (RD43 – Ouvrage d'Art N° PB-34).

Les travaux de réfection complète de ce pont sont nécessaires et urgents à cause d'une fissure d'un dalot constatée sous la chaussée de la Route Départementale.

Le Conseil Départemental propose une prise en charge à hauteur de 70% du cout des travaux (partie voirie et trottoirs de la RD43). Pour la commune, il subsisterait un reste à payer (30%) pour la réfection de la partie située sous le parking communal au niveau du 24 rue de Fénétrange. Le maire précise que cette partie communale n'est pas, d'après les études présentées, dégradée et que l'urgence des travaux de réfection ne concerne que la partie située sous la voirie du département.

Un débat s'engage sur la possibilité, ou non, d'engager le reste du financement de ces travaux au moment du vote du budget communal 2026, ceci à hauteur de 30% de l'ensemble travaux pour la partie située sous le parking communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal précise les points suivants =

- 1. Concernant les travaux prévus** = il paraît plus logique de réaliser les réfections des dalots sur uniquement la partie endommagée située sous la voirie départementale supportant le trafic routier, sans toucher à la partie « parking communal », non endommagée (d'après les études et les constats présentés), qui n'est, elle, de plus, pas sollicitée par le trafic routier important de la route départementale, cette zone ne servant qu'au parking et stationnement des véhicules légers.
- 2. Concernant la répartition financière des travaux** = Cette importante dépense est, d'après le conseil municipal, superflue et non obligatoire pour notre budget communal. L'ouvrage d'art PB34 est la propriété du Département de la Moselle. La réfection des dalots ainsi que la remise en état de l'ouvrage sont à la charge entière du Département de la Moselle (passage de la RD43) et non soumise au financement partagé entre le Département (70%) et la Commune (30%) qui ne peut supporter une telle charge financière pour un ouvrage qui ne sert qu'au passage des véhicules par la RD43.
- 3. Concernant la finition « esthétique »**, la commune de SARRALTROFF s'engage bien entendu à réaliser la pose des enrobés sur les places de stationnement du parking, ceci après la fin des travaux de réfection sur l'ouvrage (partie route départementale et trottoirs).
- 4. Concernant la programmation et l'organisation de la circulation des véhicules lors des travaux** = pour éviter que le village ne soit « coupé en deux », il est demandé la mise en place d'une circulation alternée durant les travaux sur la RD43. Le conseil municipal demande également, la mise en place d'une déviation du trafic « poids lourds », à partir de

BERTHELMING, pour les camions en transit venant de Fénétrange à destination de Sarrebourg, ainsi que dans le sens Sarrebourg / Berthelming-Fénétrange.
 Le conseil municipal demande au maire de transmettre cette délibération aux services départementaux concernés et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2026-03 / 039
Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste de 24 personnes doit être envoyée à la Direction Générale des Finances Publiques de la Moselle afin que soit constituée la nouvelle commission communale des impôts directs pour la nouvelle mandature 2026-2032 (CCID).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les 24 personnes suivantes :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| Mr Jean-Louis WORONKA | Mr Frédéric JAXEL |
| Mr Jean-Claude MEYER | Mr Jean-Francis WENGER |
| Mr Pierre-François MATHIS | Mr Edmond MULLER |
| Mr Mathieu MULLER | Mr Gilbert GASSMANN |
| Mme Céline GREGORIO-RENAUX | Mr Arnaud THIRY |
| Mr Gilles HUIN | Mr Benoit CHRIST |
| Mme Marie-Madeleine GASSMANN-JACOB | Mme Fabienne RABOT |
| Mme Madeleine WAGNER-FROELIGER | Mr Jean-Marie SCHAEFFER |
| Mme Sylvie BARTYLLA-DUVAL | Mr Alain ROOS |
| Mme Marie Line GASSMANN-STRICHER | Mr Bernard REYMANN |
| Mr Raphaël DIETRICH | Mr Bernard SCHMIDT |
| Mr Olivier BOOS | Mr Alain DANNENBERGER |

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

NEANT

=====
 Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 23h00.
 =====

RAPPEL DES DELIBERATIONS DE LA PRESENTE REUNION :

2026-03	/026	Subventions aux associations - Année 2026
2026-03	/027	Compte Financier Unique Commune - Année 2025
2026-03	/028	Compte Financier Unique Bois et Forêts - Année 2025
2026-03	/029	Compte Financier Unique Lot. Prunelles - Année 2025
2026-03	/030	Affectation du Résultat Commune - Année 2025
2026-03	/031	Affectation du Résultat Bois et Forêts - Année 2025
2026-03	/032	Affectation du Résultat Lot. Prunelles - Année 2025
2026-03	/033	Vote des taxes communales 2026 - projet avant adoption au budget primitif 2026
2026-03	/034	M57 - Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement 7,5%
2026-03	/035	Budget Primitif Commune - Année 2026
2026-03	/036	Budget Primitif Bois et Forêts - Année 2026
2026-03	/037	Budget Primitif Lotissement Prunelles - Année 2026
2026-03	/038	Travaux sur la RD43 - Rue de Fénétrange - Réfection du pont du ruisseau du LachGraben
2026-03	/039	Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs CCID

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS :

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 15 Vary Paul, Dannenberger Clément, Geoffroy Albert, Kern Olivier, Noblé Sébastien, Bailly Vincent, Parrenin Christophe, Roth Marie-Thérèse, Kuchly Lauriane, Schmitt Sarah, Dresch Nadine, Piquard Anne-Claire, Oberlé Marie, Meyer Amélie,

SIGNATURES DU PROCES – VERBAL :	
Le Maire – Francis MATHIS	La Secrétaire de Séance – Anne-Claire PIQUARD

